

de combler la différence entre le prix reçu par la Commission du blé et le prix minimum prévu en vertu de l'Arrangement international sur les céréales, c'est-à-dire \$1.95½ le boisseau f.a.b. Fort William?

L'hon. M. Pepin: Les entretiens que moi-même et le premier ministre avons eus avec la Commission du blé avaient trait aux efforts de cet organisme pour vendre du blé sur le marché international. Je ne crois pas qu'on doive me demander de faire rapport là-dessus. Quant à savoir si le gouvernement comblera la différence entre le prix minimum prévu aux termes de l'Arrangement international sur les céréales et le prix actuel et futur, cette décision relève du gouvernement. Comme le premier ministre suppléant l'a déclaré, nous tentons d'éviter tout engagement qui serait trop lourd pour le gouvernement. Le gouvernement aura d'autant moins d'indemnités à verser qu'il réussira à prévenir le fléchissement des prix.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une autre... .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Peut-être pourrions-nous autoriser le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles à poser une autre question supplémentaire. D'autres députés attendent leur tour pour poser les leurs sur le même sujet.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je serai bref, monsieur l'Orateur. Étant donné que la nouvelle campagne agricole doit commencer dans deux semaines exactement, quand le gouvernement va-t-il se décider à garantir aux agriculteurs le prix minimum prévu par l'Arrangement international sur les céréales?

L'hon. M. Pepin: Le premier ministre suppléant a déjà répondu à cette question.

LA SITUATION CONCURRENTIELLE DES PRIX INFÉRIEURS DE LA COMMISSION

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le barème des prix déposé un peu plus tôt par le ministre indique une réduction de 5¼ cents pour le n° 1, de 7c. pour le n° 2, de 10c. pour le n° 3 et de 1c. seulement pour les n°s 4 et 5, le ministre nous dirait-il si ces prix sont maintenant compétitifs avec ceux qui sont imposés par les États-Unis, l'Australie et les autres pays exportateurs de blé?

L'hon. Jean Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il est trop compliqué de répondre à cela pendant la période des questions, car les prix varient suivant les différentes régions du monde. Ces variations sont dues à tant de cir-

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

constances diverses qu'on ne saurait s'attendre à ce que je donne une réponse. Actuellement, dans le monde des exportateurs, on a en général pour attitude de considérer que grâce aux avantages, certains exportateurs ont gagné plus que ce qu'ils pouvaient justement prévoir, si je puis dire, tandis que d'autres ne se sont pas trouvés dans ce cas. Notre objectif est d'essayer d'égaliser ces avantages grâce à des rajustements de prix et à la collaboration.

M. Harkness: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'est-il pas capable de dire si ces prix sont compétitifs? Des ventes sont-elles effectuées actuellement à ces prix? Le gouvernement et la Commission du blé ont-ils pris la ferme décision de continuer à suivre les prix si ceux-ci baissent toujours?

L'hon. M. Pepin: Cette décision a été prise le 14 mars. Elle est applicable aujourd'hui, comme elle l'était hier et comme elle le sera demain. Comme je l'ai dit au député de Prince Albert, nous essayons d'être compétitif au niveau le plus élevé et non au niveau le plus bas. Nous essayons d'être compétitifs au niveau le plus élevé possible.

L'hon. M. Harkness: Le ministre n'a pas répondu à la question de savoir si les ventes actuelles sont faites à ces prix. Dans ce cas, le ministre peut-il dire si deux ou trois ventes ont été faites?

L'hon. M. Pepin: Encore une fois, on me demande de donner des renseignements sur le marché. Il y a deux semaines, une vente assez importante de 7.5 millions de boisseaux a été conclue avec le Pérou. Cette vente a été faite par la Commission du blé, grâce aux facilités de crédit fournies par le gouvernement canadien.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA CAPACITÉ DU RÉGIME DE MANUTENTION D'ABSORBER LE QUOTA DE CINQ BOISSEAUX

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Je voudrais poser une autre question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Par suite des entretiens que le ministre a eus avec la Commission canadienne du blé, peut-il donner à la Chambre l'assurance que le régime établi pourra absorber le quota de cinq boisseaux à compter du 1^{er} août?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai sous les yeux le rapport des progrès réalisés et je communique volontiers ces renseignements. La Commission croit encore que cet objectif pourra être atteint. Ce qui est physiquement possible,